

## **ACCIDENTS :**

### **En cas d'accident ou malaise, il est ordonné :**

- d'appeler les secours avec calme au moyen du téléphone en composant le 18 (Sapeurs-pompiers) en indiquant la localisation de l'accident ou du malaise, les causes et les blessures apparentes. Ne pas hésitez à répondre aux questions du pompier chargé de la garde; il faut être clair, bref et précis.
- la personne doit prendre toutes les mesures nécessaires pour donner l'alarme rapidement dans le plus grand calme.

### **Si possible ne pas laisser le blessé ou le malade seul.**

- Il est également ordonné de prévenir immédiatement le Président ou un de ses représentants mandatés (dont les noms et coordonnées téléphoniques sont affichés dans le stand (côté droit de l'entrée du bureau d'accueil)).